

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

D'OLORON-SAINTE-MARIE - PYRENEES-ATLANTIQUES

080808

SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2014

080808

Présents : M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA,
M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON,
Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoint,
M. Didier CASTERES, Mme Araceli ETCHENIQUE, M. André LABARTHE,
M. Michel ADAM, Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES, M. Jacques NAYA,
Mme Patricia PROHASKA, M. André VIGNOT, Mme Carine NAVARRO,
M. David CORBIN, M. Francis MARQUES, M. Bernard UTHURRY,
Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT,
M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO,
Mme Véronique PEBEYRE.

Délégations de vote :

- Mme Dominique FOIX donne pouvoir à Mme Denise MICHAUT,
- Mme Henriette BONNET donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE,
- Mme Maïté POTIN donne pouvoir à M. André VIGNOT,
- Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Michel ADAM,
- Mme Ing-On TORCAL donne pouvoir à Mme Maylis DEL PIANTA,
- Mme Aurélie GIRAUDON donne pouvoir à M. Robert BAREILLE.

080808

31 - TARIFS DE LOCATION DES STUDIOS BEIGHAU

Monsieur David CORBIN expose que la Mairie d'Oloron Ste-Marie a confié, par convention, la gestion des studios de répétition dits « Beighau » à l'association Mascali.

Afin de ne pas rendre ces studios privatifs et exclusivement réservés à l'usage des adhérents de l'association Mascali, il est précisé dans la convention qu'il est possible d'accueillir toute association musicale ou particulier Oloronais, à titre gratuit, selon un planning d'utilisation géré par l'association Mascali.

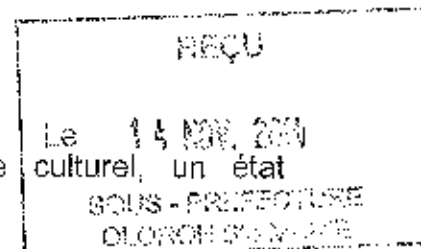
Concernant d'éventuelles demandes de musiciens ou de groupes musicaux extérieurs à Oloron Ste-Marie, il est proposé par la Municipalité d'autoriser un accès à ces studios selon un principe de location et de signature de convention de prêt.

Deux tarifs peuvent être proposés :

- 1 € / heure pour les musiciens individuels.
- 2 € / heure pour les groupes musicaux.

L'association Mascali remettra, trimestriellement, au service

d'occupation des studios pour facturation.



Ouï cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **VOTE** les tarifs proposés.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, ledit jour 06 novembre 2014.
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 12/ 11/ 2014

LE MAIRE,

Hervé LUCBÉREILH

